

## ■ Distribution d'énergie ■

### Infrabel inaugure la sous-station de traction de Pepinster



Infrabel a inauguré, à Pepinster, sa 76<sup>e</sup> sous-station de traction. Il s'agit de la première sous-station haute tension 70.000 volts blindée et compacte sur le réseau belge.

Le 18 mai 2006, Jean-Marie Raviart, Directeur général Infrastructure & Achats d'Infrabel, a inauguré la nouvelle sous-station de traction de Pepinster en présence des autorités locales et des représentants des sociétés associées au projet.

Mise en service en janvier dernier, elle alimente la ligne 37 entre Liège et la frontière allemande ainsi que la ligne 44 Pepinster – Spa-Géronstère et vient renforcer celles de Kinkempois et Welkenraedt entre lesquelles elle est située. Un renfort nécessaire pour garantir des déviations de trafic optimales vers l'Allemagne et anticiper l'accroissement du trafic dans la région.



**Une sous-station de traction unique en son genre**  
Le réseau compte déjà 20 sous-stations en 70 kilovolts. Elles sont destinées à recevoir l'énergie haute tension des fournisseurs en électricité pour convertir celle-ci en 3 kilovolts courant continu et alimenter les caténaires.

Cette sous-station se distingue toutefois des sous-stations aériennes classiques par sa conception. Complètement blindée, elle garantit un degré de sécurité élevé et une fiabilité accrue, contribuant à la régularité du trafic ferroviaire.

En outre, le caractère très compact de son matériel permet un gain substantiel de place et une intégration aisée dans son environnement.

**Un investissement de 4,7 millions €**  
Réalisée sous la houlette de Marc Chantrenne de la division d'Infrabel chargée des études et travaux liés aux installations fixes de traction électrique au sein de la Direction Infrastructure, la 76<sup>e</sup> sous-station de traction du réseau ferroviaire belge représente un investissement de 4,7 millions d'euros.

## ■ Assainissement du sol ■

### Le Groupe SNCB et l'OVAM signent une convention

Au cours des 20 prochaines années, le Groupe SNCB investira 66 millions d'euros pour la réalisation d'une étude du sol et l'assainissement des terrains des chemins de fer situés en Flandre. Cela a été fixé dans un accord-cadre conclu avec l'OVAM (Openbare Vlaamse Afvalmaatschappij). Le Groupe assume ainsi sa responsabilité sociétale.

Jannie Haek, administrateur délégué de la SNCB-Holding, formulait cet accord comme suit: «Par cette convention, le Groupe SNCB s'acquitte de ses terrains pollués «historiquement». En tant que société de transports publics, nous favorisons les solutions qui respectent l'environnement dans tous nos choix stratégiques. C'est pourquoi nous consacrerons 3,3

millions d'euros aux études et à l'assainissement du sol. Ainsi, notre entreprise joue résolument la carte de la durabilité et développe une approche responsable et écologique». La convention a été signée pour les terrains de l'ancien atelier de locomotives d'Anvers-Dam et est d'application pour la période 2006-2026.